



Commune de Bourg-en-Lavaux

AVIS D'ENQUETE

La Municipalité de Bourg-en-Lavaux, conformément aux dispositions légales, soumet à l'enquête publique **du 5 février au 6 mars 2025 inclus** :

le Plan d'affectation communal (PACom) et son règlement,

les Plans de constatation de la nature forestière.

Le rapport explicatif selon l'art. 47 OAT et ses annexes, ainsi que le rapport d'examen préalable des services cantonaux sont disponibles pour consultation.

L'ensemble de ces documents est consultable à l'accueil de l'administration communale durant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la commune www.b-e-l.ch.

Durant cette période, les observations ou oppositions éventuelles doivent être adressées par lettre recommandée au greffe municipal, route de Lausanne 2, 1096 Cully ou peuvent être déposées à nos guichets durant le délai d'enquête.

La Municipalité

Cully, le 21 janvier 2025